

EAU ET ASSAINISSEMENT

UN SERVICE PUBLIC, DEUX MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

L'EAU

UNE RESSOURCE EN TENSION

Notre territoire est confronté à un enjeu majeur : sur les 3,5 millions de m³ d'eau produits chaque année, près d'un million se perd en fuites – soit 30 % de l'eau distribuée. Face au stress hydrique croissant et aux restrictions estivales de plus en plus fréquents, cette situation n'est plus tenable.

UN PRINCIPE FONDAMENTAL

« L'EAU PAIE L'EAU »

Les dépenses liées au service de l'eau (et de l'assainissement) ne sont pas couvertes par les impôts locaux. L'usager y contribue en fonction de ce qu'il consomme réellement.

LA DSP AVEC SAUR

UN PARTENARIAT POUR RENFORCER L'EXPLOITATION DU SERVICE



L'eau qui coule au robinet de manière sûre, disponible 24h/24 et à tous les étages, exige un travail industriel d'une immense rigueur. Sur le Bassin de Pompey, ce service repose sur des infrastructures invisibles mais colossales.



390km
de canalisations



35
sources et captages
à protéger



Des dizaines d'experts

chimistes, hydrauliciens, techniciens de recherche de fuites se relaient au quotidien pour garantir cette qualité

Depuis le 1^{er} juillet, le Bassin de Pompey a délégué l'exploitation de son service d'eau à la SAUR. L'objectif : améliorer la qualité du service, renforcer la lutte contre les fuites et s'appuyer sur l'expertise et les moyens techniques d'un opérateur spécialisé pour :

- Développer la connaissance du réseau et offrir une expertise pour éclairer les choix d'investissement
- Renforcer l'entretien courant, la maintenance préventive, les astreintes et la gestion de crise
- Assurer la surveillance du réseau et la relation avec les abonnés
- Déployer la télérelève pour détecter les fuites en temps réel – y compris à domicile.
- Atteindre un objectif de rendement à 78 % d'ici la fin du contrat, contre 70 % aujourd'hui.

Cette nouvelle organisation se traduit concrètement par la création d'une marque territoriale « Eau Bassin de Pompey », qui incarne un service unifié sur l'ensemble du territoire.

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PORTÉ PAR LE BASSIN DE POMPEY

Le Bassin de Pompey conserve la propriété des infrastructures et porte un plan d'investissement de 2,5 millions d'euros par an dans le renouvellement du réseau, en s'appuyant sur l'expertise du délégataire SAUR.

à partir du
01/07/2026

Tarifs hors taxe
et redevances

	SAUR	BASSIN DE POMPEY	
Pour les 60 premiers m ³ consommés	0,75€	+ 0,65€	→ 1,40 €/m ³
Entre 61 et 120 m ³ consommés	0,93€	+ 0,70€	→ 1,63 €/m ³
Entre 121 et 400 m ³ consommés	1,13€	+ 0,86€	→ 1,99 €/m ³
Entre 401 m ³ et plus consommés	0,87€	+ 0,39€	→ 1,26 €/m ³



LA STRUCTURE TARIFAIRE

Part fixe 20 €/an pour la collectivité + 40 €/an pour SAUR

Tarif progressif, solidaire et écologique

L'eau vitale (0 à 60 m³) à 1,40 €/m³ et l'eau utile (61 à 120 m³) à 1,63 €/m³ – bien en dessous du tarif moyen

Chèque eau

Pour les foyers les plus fragiles, chèque eau accessible via les CCAS et les Mairies.

ASSAINISSEMENT

UN SERVICE ESSENTIEL EN RÉGIE, DES OBLIGATIONS QUI S'INTENSIFIENT

L'assainissement, c'est l'autre face invisible du cycle de l'eau. Il s'agit de collecter les eaux usées, les traiter et les restituer propres au milieu naturel.

Ce service est géré directement par la Communauté de communes pour l'ensemble du territoire, à l'exception de Bouxières-aux-Dames.

Les exigences réglementaires imposent de maîtriser la qualité des rejets dans le milieu naturel. Ce qui engendre d'importants travaux de mise en conformité (12 millions d'euros sur 10 ans) pour maintenir et améliorer l'ensemble du système assainissement existant.

Structure tarifaire de l'assainissement

- Part fixe = 25 €/an
- Part variable = 2,12 €/m³

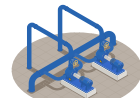
Ce service de 13 agents gère un patrimoine conséquent :

410km
de réseau de collecte



8
stations
d'épuration

112
postes
de relevages



1,8M
de m³ épurés
chaque année,
pour l'ensemble
du territoire